



Programme des Nations Unies pour l'environnement



Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/IC/2/1
21 avril 1994

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Deuxième session
Nairobi, 20 juin - 1er juillet 1994

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour;
 - 2.2 Organisation des travaux.
3. Adoption du rapport du Comité intergouvernemental sur les travaux de sa première session, y compris les rapports de ses groupes de travail.
4. Préparation de la première réunion de la Conférence des Parties :
 - 4.1 Questions qui, en vertu de la Convention, appellent une décision de la Conférence des Parties à sa première réunion, et au titre desquelles le Comité intergouvernemental peut apporter une contribution.

Questions institutionnelles et juridiques, et questions de procédure

- 4.1.1 Règlement intérieur de la Conférence des Parties;
- 4.1.2 Périodicité des réunions de la Conférence des Parties;
- 4.1.3 Règles financières régissant le financement du Secrétariat de la Convention;
- 4.1.4 Choix d'une organisation internationale ayant compétence pour assurer le Secrétariat de la Convention;

Questions scientifiques et techniques

- 4.1.5 Centre d'échange pour la coopération scientifique et technique;

Questions relatives au mécanisme de financement

- 4.1.6 Politique, stratégie et priorités en matière de programmes, et critères de sélection pour l'accès aux ressources financières et leur utilisation;
- 4.1.7 Structure institutionnelle chargée de gérer le mécanisme de financement au titre de la Convention;

- 4.1.8 Liste des Parties qui sont des pays développés et des autres Parties assumant volontairement les obligations des Parties qui sont des pays développés;
- 4.2 Questions découlant des travaux du Comité intergouvernemental à sa première session :
 - Questions scientifiques, techniques et juridiques*
 - 4.2.1 Rapport de la Réunion intergouvernementale ouverte à tous les scientifiques spécialistes de la diversité biologique;
 - 4.2.2 Nécessité d'élaborer un protocole sur la sécurité biologique, et modalités d'élaboration de ce protocole;
 - 4.2.3 Droits de propriété des ressources génétiques *ex situ* et accès à ces ressources;
 - 4.2.4 Droits des exploitants et des groupements analogues;
 - 4.2.5 Rapport d'activité du Secrétariat provisoire sur les mesures prises pour donner suite aux demandes formulées par le Comité intergouvernemental à sa première session :
 - 4.2.5.1 Exemples et modèles de législations nationales réglementant l'accès aux ressources génétiques;
 - 4.2.5.2 Série de types de transferts de technologies appropriés;
 - 4.2.5.3 Catalogue et lacunes des bases de données pertinentes et rapports entre ces bases;
 - 4.2.5.4 Elaboration de méthodes pour la saisie des données, et formation dans ce domaine;
 - 4.2.5.5 Mobilisation de fonds pour les ateliers régionaux;
 - Questions relatives au mécanisme de financement*
 - 4.2.6 Mode de calcul pour évaluer les besoins de financement;
 - 4.2.7 Définition de l'expression "surcoûts intégraux" telle qu'appliquée à la diversité biologique et liste indicative de ces surcoûts;
- 4.3 Autres questions appelant une décision de la Conférence des Parties à sa première réunion au titre desquelles le Comité intergouvernemental peut apporter une contribution :
 - 4.3.1 Projet d'ordre du jour provisoire de la première réunion de la Conférence des Parties;
 - 4.3.2 Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques : fonctions, mandat, organisation et fonctionnement.
- 5. Questions diverses.
- 6. Adoption du rapport.
- 7. Clôture de la session.